

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-535 DU 24 DECEMBRE 2013

Chargeant Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim de Madame Françoise Abraoua ASSOGBA, Ministre Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes pour compter du 02 au 06 décembre 2013

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le Décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

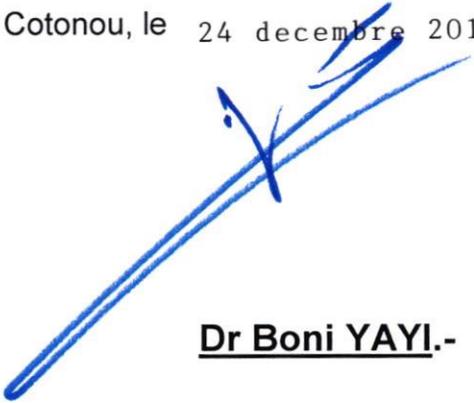
DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Madame Françoise Abraoua ASSOGBA, Ministre Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, son intérim sera assumé par Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 02 au 06 décembre 2013.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2013

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Ampliations : PR : 6 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ 2
MINISTERES : 25 SGG 4 – JORB : 1.

ctd